



Présentation

Le Fonds social européen (FSE) a été institué par le traité de Rome en 1957.
Le FSE a pour vocation d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et d'assurer le développement des ressources humaines.

Depuis 1999, le FSE est l'instrument financier de l'Union européenne, au service de la stratégie pour l'emploi. Les interventions du FSE sont totalement intégrées à l'action développée par l'Etat membre - en l'occurrence la Belgique dans ses différentes composantes fédérales et fédérées - pour mettre en œuvre, au travers de son Plan d'Action, la stratégie européenne pour l'emploi.

La Programmation fédérale (DOCUP fédéral) dont la gestion a été confiée au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale est complémentaire aux programmes FSE gérés par les entités fédérées et s'organise autour de 5 grands axes

○ Cohérence PAN-FSE :

Dispositif interfédéral d'analyse de la cohérence entre les cinq programmations FSE mis en œuvre en Belgique / objectif 3.

○ Inclusion sociale :

Intégration socio-professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum garanti.

○ Consolidation de l'emploi :

Maintien durable dans l'emploi, amélioration de la qualité de l'emploi, nouveaux modes d'organisation du travail, etc.

○ Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Actions spécifiques en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et intégration transversale de la dimension de genre.

○ Assistance technique

Dispositif renforcé pour la gestion au sens large du programme et des projets

Renseignements:

Cellule fédérale Fonds social européen
Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
Mme Chabeau M.
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Tél.: 02 233 46 91 ou 02 233 47 01 et fax: 02 233 49 25
E-mail: chabeaum@meta.fgov.be